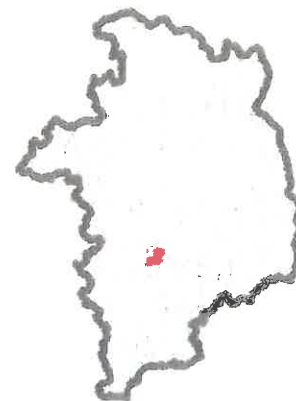




## ACTES D'URBANISME présentation du projet à la CDPENAF



**Numéro du dossier :** PC 018 063 20 00001

**Date limite d'instruction :** -

**Commune :** CHAVANNES

**Document d'urbanisme applicable :**

- Règlement National d'Urbanisme
- Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme
- Carte Communale

**Motif de consultation de la CDPENAF**  
(art. L 111-4 2°) c. urb) - équipement  
d'intérêt collectif

**Dérogation à l'urbanisation limitée :**  
(art. L 142-5 c. urb) : non

**Type de saisine de la CDPENAF :**  
*Obligatoire*

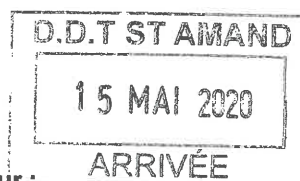
**Demandeur :** PHOTOSOL DEVELOPPEMENT représentée par M. GUINARD David

**Nature du projet :** l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

**Adresse du terrain :** lieu dit « Les Grosses Terres » 18190 – CHAVANNES

**Surface totale du foncier :** 8 ha 31

**Superficie de l'emprise clôturée :** 6 ha 50



**Caractéristiques et Justification(s) de la réalisation du projet par le demandeur :**

Le terrain est localisé sur la commune de Chavannes. Le projet concerne plus précisément la parcelle 45 de 8,31 hectares en section ZL dans le lieu-dit "Les Grosses Terres", en limite Est de la route de l'aérodrome, et à proximité de la route de Dun (RD14). L'emprise du terrain est située en majorité sur une prairie de fauche, en plus de fourrés arbustifs. Peu d'habitations sont présentes en périphérie du projet. Les plus proches sont localisées à l'Est de l'autre côté de la route de l'aérodrome, au plus près à environ 50 m, au n°8 route de l'aérodrome.

Le terrain est plus précisément localisé au Nord-Ouest du bourg de Chavannes sur des terrains plats avec des altitudes variant entre +165 m à +168 m NGF.

Il s'inscrit dans un paysage agricole, composé de vastes plaines agricoles. Le terrain est relativement plat et localisé dans un environnement ne présentant pas d'éléments végétaux développés (absence de boisement étendus). Il s'inscrit d'une façon générale dans un environnement agricole délimité par des haies bocagères.

Le terrain n'est pas localisé dans le périmètre ou en limite de protection d'un monument historique. Le monument historique le plus proche du projet est constitué par la Basilique Notre-Dame-des-Enfants à Châteauneuf-sur-Cher, localisée au plus près à environ 3,5 km à l'Ouest de l'emprise du projet. De plus la rivière du Cher coule à 3 km au Sud-Ouest du site.

Le site sera accessible depuis la Route de l'aérodrome donnant accès à la partie Nord-Ouest du projet. Une ligne aérienne Haute tension passe à proximité du site clôturé.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

Surface clôturée : 63 141 m<sup>2</sup>

Tables photovoltaïques de 48 panneaux : 321

Tables photovoltaïques de 24 panneaux : 9

Nombre total de panneaux : 15 624

Superficie projetée des panneaux (tenant compte de l'inclinaison) : environ 37 107m<sup>2</sup>

Inclinaison des panneaux : 20°

Puissance installée : environ 7 MWc

1 local technique : 7,00m x 2,60m hauteur 2,70m (teinte RAL 7032)

1 Poste de livraison : 7,00m x 2,60m hauteur 2,70m (teinte RAL 1013)

2 Postes de transformations (PTR1 et PTR2) : 8,20m x 2,50m hauteur 2,70m (teinte RAL 7032)

... / ...

**Éléments fournis par la DDT :**

Le PLUi Arnon Boischaud Cher prescrit par délibération communautaire du 16/12/15 est en cours d'élaboration.

La centrale photovoltaïque serait implantée sur une parcelle non déclarée à la PAC depuis au moins 2013.

**Date de saisine la CDPENAF : 02/04/2020**

**Date et avis de la CDPENAF : 04/05/2020 (par voie dématérialisée) - défavorable**

**Motivation de l'avis : Bien que n'étant plus déclarée à la PAC depuis 2011, le terrain concerné semble conserver une certaine vocation agricole. De plus, le dossier manque de précisions sur la possibilité de maintenir une activité agricole coexistante avec le projet. Enfin, la commission suggère au porteur de projet de prendre l'attache de l'EPCI compétent pour que soit adoptée dans le PLUi une politique cohérente et réfléchie de développement du photovoltaïque au sol.**

le Président de la CDPENAF



Maxime CUENOT

**Localisation Générale :**





